

# Règlement du jeu concours FRET21

## Article 1 – Organisateur

L'AUTF Services (ci-après "l'Organisateur") immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 982 709 453 00012, dont le siège social est situé à 91 rue du Faubourg Saint Honoré 78008 Paris, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat sur LinkedIn du 17 mars 2025 au 2 avril 2025.

## Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à internet et un compte LinkedIn et suivant les pages officielles de FRET21 et de l'AUTF.

Le jeu concours s'adresse principalement aux professionnels dont la fonction est d'être donneurs d'ordres aux transports (Chargeurs) et sont issus d'entreprises industrielles et/ou distributrices en exercice.

Ne peuvent pas participer au Jeu :

- Les salariés de l'Organisateur
- Les personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

## Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent :

- Apporter une réponse correcte/valide à la question posée dans le concours

via le lien [forms](#).

Lien : <https://forms.office.com/e/BXzzU88EKd>

- Suivre et/ou s'abonner la page LinkedIn de l'AUTF et FRET21.
- Partager la publication du Jeu sur sa page LinkedIn en mode public.

Toute participation incomplète ou non conforme aux conditions précisées dans ce document ne sera pas prise en compte.

Une seule participation par personne est autorisée.

## Article 4 – Durée du jeu concours

Le Jeu se déroulera du 17 mars 2025 à 9h00 (heure de Paris) au 2 Avril 2025 à 14h00 (heure de Paris). Toute participation avant ou après cette date ne sera pas prise en compte.



## Règlement du jeu concours FRET21

### Article 5 – Désignation des gagnants

Les participants seront tenus informés du déroulement du tirage au sort via les pages LinkedIn FRET21 et AUTF et/ou par email le 2 avril 2025 à 15h30.

Tirage au sort : Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi les participants ayant respecté toutes les conditions de participation.

Ce tirage aura lieu le 2 avril 2025 à 16h00, effectué par l'Organisateur.

Il sera réalisé via la plateforme sécurisée et conforme au RGPD, Raffle Pro.

Les résultats seront annoncés à l'issue du tirage au sort sur le stand de l'AUTF M054 au salon SITL à 16h à Paris (Porte de Versailles) et seront publiés sur la page LinkedIn de FRET21 et de l'AUTF.

Par ailleurs, les gagnants qui ne se seraient pas présentés sur le stand de l'AUTF lors du tirage au sort seront contactés par message privé via LinkedIn et/ou par email et/ou téléphone, le 2 avril 2025 à compter de 16h30.

### Article 6 – Dotations

Les 5 gagnants remporteront les lots suivants :

- Jus de fruits de la marque Eckes Granini
- Chocolats (Valhrona, Cémoi, Grain de Sail)
- Deux paquets de céréales de la marque Terres & Céréales Bio (Cereco Bio)

La liste est non exhaustive.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Les dotations ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une utilisation à des fins commerciales (vente, revente) tant par l'Organisateur que par les gagnants.

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de modifier la nature des dotations.

### Article 7 – Remise des lots

La remise des lots se tiendra sur le stand de l'AUTF M054

Les gagnants pourront se présenter sur le stand de l'AUTF (M054) au salon SITL à compter de 16h00 à Paris (Porte de Versailles) pour récupérer le(s) lot(s).



## Règlement du jeu concours FRET21

En cas d'absence, les gagnants pourront récupérer leurs lots respectifs, sur demande et sur rendez-vous dans les locaux de l'AUTF au 91 rue du Faubourg St Honoré 75008 Paris dans un délai de 10 jours maximum (jours ouvrés) soit le 12 avril 2025.

### Article 8 – Protection des données personnelles

En fournissant leurs données personnelles pour participer au concours, le(s) participant(s) consent(ent) à être contacté(s) par l'AUTF dans le cadre du jeu concours et acceptent de recevoir des informations relatives aux transports et à la décarbonation.

Les informations personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à l'Organisateur pour la gestion du concours. Elles seront supprimées dans un délai de 1 ans après l'attribution des lots.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant [fret21@autf.fr](mailto:fret21@autf.fr)

### Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique de la plateforme d'inscription/participation et de la plateforme de tirage au sort, d'erreur d'acheminement des lots ou d'informations erronées fournies par un participant.

LinkedIn n'est ni organisateur ni associé à ce concours.

### Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### Article 11 - Contact

Pour toute question relative au concours ou à son règlement, l'équipe peut être contactée à l'adresse [fret21@autf.fr](mailto:fret21@autf.fr) ou par courrier postal au 91 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 paris

